

sions purement techniques devraient être confiées aux experts, techniques employés à cette fin. Les décisions techniques à prolongements politiques seraient normalement prises d'après les recommandations d'experts. Quant aux décisions politiques, même si elles comportent des aspects techniques, elles devraient être prises par le cabinet sous réserve d'approbation du Parlement. Si le directeur d'une société de la Couronne agit lamentablement, il peut être renvoyé ou discrètement mis sur la touche. Mais s'il fait bien son travail, pourquoi priver les Canadiens de son talent?

Durant la guerre, les sociétés de la Couronne avaient carte blanche pour exploiter des brevets. Je parle de l'époque de Clarence Howe, l'individualiste le plus forcené qu'on ait jamais connu. Le gouvernement auquel il appartenait a constitué sur son initiative une compagnie d'aviation nationalisée qui est devenue depuis l'une des premières du monde et constitue une source de revenus pour le contribuable canadien. Au cours des pénibles années de la seconde guerre mondiale, à l'époque où la percée japonaise dans le Pacifique avait coupé les alliés de leurs approvisionnements en caoutchouc naturel, ce même C. D. Howe a mis sur pied un énorme organisme de production de caoutchouc synthétique. Il s'agit de la Polymer Corporation. Elle est toujours florissante et rapporte aux contribuables, réalisant ses profits à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur du Canada.

Ce même géant de l'époque de la guerre, Howe, a aussi été l'homme qui est venu exproprier au nom de la patrie l'unique source de matière première dont nous disposions pour créer de l'énergie atomique, la mine Eldorado du grand lac de l'Ours. Des règlements gouvernementaux stricts et le contrôle de la prospection permirent la découverte d'une seconde source sur la rive nord du lac Athabaska. Ce n'est que plusieurs années après la guerre que la prospection d'uranium a cessé de relever complètement du gouvernement fédéral qui, encore actuellement, garde la régie de toutes les ventes de ce minéral. Par l'intermédiaire de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, société de la Couronne, le gouvernement fédéral s'occupe d'isotopes, de bombes au cobalt, dirige le fonctionnement des réacteurs de Chalk River et, en bref, s'intéresse encore beaucoup à l'énergie nucléaire.

Le gouvernement fédéral participe à beaucoup d'autres entreprises, par exemple, à la vente du blé, aux télécommunications avec l'étranger, au financement des hypothèques et du logement, aux chemins de fer avec le Canadien National, à la production de films documentaires, grâce à l'Office national du film et, naturellement, à la radiodiffusion avec la Société Radio-Canada, à laquelle chacun au Canada a, à un moment ou à un autre, donné un petit coup de patte. La question qui se pose à la Chambre est la suivante: est-il bien nécessaire que le gouvernement du Canada ait toutes ces entreprises? Et le corollaire serait: doit-il vendre celles qui font des profits, sous le prétexte qu'il a envahi des domaines appartenant en fait à l'entreprise privée? Je réponds personnellement à ces deux questions par un non catégorique, et j'ajouterai que je ne suis pas socialiste. Mais là n'est pas la question.

Une fois écarté cet argument éculé, il faut dire que le Canada vit dans ce qu'on appelle un système d'économie mixte, qui lui est imposé par les énormes distances à parcourir, la vastitude de ses quatre millions de milles carrés de superficie et sa petite population. Les choses vont continuer ainsi pendant longtemps encore. Le fédéralisme coopératif, les arguments ethniques et les préjugés régionaux ont des incidences émotives, mais les vrais pro-

blèmes sur le plan pratique sont soulevés par la situation dont je viens de parler.

Pour fournir un service indispensable dans ce qu'on appelle l'industrie de l'expansion, le public a pris au départ un risque que personne d'autre ne semblait prêt à assumer. Quelle personne saine d'esprit ira lui demander de se débarrasser de cette entreprise lorsqu'elle prospère et rapporte. Je ne suis pas particulièrement brillant, mais cette proposition me semble être une des choses les plus stupides que j'ai jamais entendues.

J'ai, en fait, été abasourdi de lire, il y a quelques mois, que le gouvernement fédéral, au moment de créer la Corporation de développement du Canada, avait proposé d'y faire entrer la Polymer et peut-être Air Canada, pour «dorer la pilule», laissant le gouvernement lui-même, qui n'est rien de plus qu'un agent de l'ensemble des contribuables, détenir 10 p. 100 seulement du capital-actions de chacune de ces entreprises fermées. Une telle pratique nous priverait de 90 p. 100 de nos intérêts dans l'exploitation et les bénéfices de ces deux sociétés. Un agent de change dirait que la propriété du grand public est réduite de neuf dixièmes. Ce serait, à mon avis, l'acte le plus immoral et le plus bas que l'on n'ait jamais imaginé.

Les détracteurs des sociétés d'État se plaisent à affirmer que ces sociétés ne sont que des foyers de repos pour ceux qui se figurent qu'un poste au gouvernement est une sinécure. Ils n'apportent aucune preuve, puisqu'ils croient énoncer un axiome. Ils parlent comme si ces entreprises étaient administrées et gérées par des gens incapables de soutenir la concurrence de ce qu'on appelle le «marché ouvert» et dont le niveau intellectuel n'est guère supérieur à celui de ces personnes que l'on qualifie de balourds.

Grâce à une direction saine, incorruptible et qui a ses coudées franches, le genre de direction que tout citoyen capable exige de droit et de nécessité avant d'accepter un poste de direction, il n'y a aucune raison pour qu'une société de la Couronne ne soit pas aussi efficace que le même genre d'entreprise dans le secteur privé. Lorsque la direction devient inefficace ou corrompue, il faut la renvoyer et engager quelqu'un d'autre—c'est la règle, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Est-il juste de demander au Canadien Pacifique, société privée, de faire concurrence à une société publique? Cela a toujours été le cheval de bataille de ceux qui clamaient: «A bas le CN!» De temps en temps, la concurrence gouvernementale a sans doute suscité de l'inquiétude rue Windsor. Même si c'est vrai, deux faits demeurent. D'abord, un service essentiel devait être maintenu. En second lieu, jamais aucun acheteur n'a pu acheter le Canadien National et le payer, comptant, un prix approchant sa valeur nominale; aucun acheteur n'a jamais cru pouvoir l'acheter à un juste prix et le faire rapporter, ce qui me semble détruire un autre argument.

Il suffira de quelques phrases pour faire comprendre que l'Office national du film a fait davantage pour refléter une bonne image du Canada à l'étranger que tout autre de nos organismes. C'est une société de la Couronne et d'aucuns croient que nous devrions la céder sans tarder à l'industrie privée. En outre, l'Office a rendu un service remarquable en faisant connaître aux Canadiens le Canada et les innombrables modes de vie des Canadiens. Cela vaut son pesant d'or. Jusqu'à ces dernières années, personne n'était disposé à entreprendre cette tâche par ses propres moyens dans l'espoir de réaliser des bénéfices.

● (1720)

Est-ce là une raison pour se débarrasser de ceux qui font œuvre de pionnier? Je ne le crois pas. Enfin la Société